

COMPAGNIE FRANÇAISE DU MATARONI
puis
COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE
FRANÇAISE

Création de Jules Liontel et du Dr Louis Ungauer,
administrateurs de la Banque franco-espagnole,
du groupe failli Henri Rochette,
Ungauer s'étant signalé par une
défense aussi acharnée qu'aveugle de ce dernier

Société an., 28 août 1912.

Paris
Compagnie française du Mataroni
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 septembre 1912)

Objet : exploitation de gisements aurifères en Guyane française, concession Mataroni-Baugée, commune Kaw-Approuague. Capital 1.500.000 fr. Siège social, 1, rue de Provence, Paris.

MM. Liontel, apporteur, reçoit 2.500 actions de 100 fr., 250.000 francs espèces, 680 parts de fondateur sur 1.600 créées, le reliquat 920 étant attribué à MM. Ungauer et Butte.

Conseil : MM. Liontel, Ungauer, Butte, Moitier, Kiéner.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 octobre 1912)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite : Cie FRANÇAISE DU MATARONI, 1, Provence. — 1.300.000 fr. — 30 août 1912. — C. I. (Pub. du 24 sept.).

Guyane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 janvier 1913)

Il y a eu fusion entre Adieu-Vat et Saint-Élie, formation de la Compagnie du Mataroni, dissolution de la Compagnie des dragages.

Guyane
Compagnie française du Mataroni

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 janvier 1913)

Siège social à Paris, 1, rue de Provence, Siège d'expl. à Kaw-Approuague, Or.

C^{ie} française du Mataroni
(*Journal officiel de la Guyane française*, 18 novembre 1913)

.....
2° Nommé premiers administrateurs dans les termes des statuts :

M. Liontel Maximilien, 1, rue Félix-Ziem, Paris ;

M. Ungauer Louis, 108, boulevard de Sébastopol, Paris ;

M. Butte Henri, 14, rue d'Amances, Nancy Malzéville ;

M. Moitier Georges, à Crouy sur-Ourcq (Seine et Marne) ;

Et M. Kiéner Louis, 16, boulevard Lundy, Reims ;

3° Constaté l'acceptation de ces fonctions d'administrateurs par les susnommés présents à l'assemblée ;

4° Nommé comme commissaire titulaire des comptes du premier exercice social M. Jacques Bedhet, négociant, 2, boulevard Henri IV, Paris.

Et comme commissaire suppléant M. Camille Contal, propriétaire, 21, rue du Ranelagh, Paris ;

5° Constaté l'acceptation de ces fonctions de commissaire titulaire par M. Bedhet, présent à l'assemblée, et de commissaire suppléant par M. Contal au moyen d'une acceptation écrite représentée à l'assemblée

.....

L'OR DE LA GUYANE EST À PEINE EXPLOITÉ
(*La Journée industrielle*, 28 septembre 1921)

Le récente Chronique de l'Institut colonial français signale, non sans amertume, qu'une société américaine disposant de capitaux énormes — on parle de 2 millions de dollars — s'est installée en Guyane hollandaise et française, aux abords du fleuve Maroni, dans le but d'y exploiter l'or des sables alluvionnaires.

Qu'avons-nous fait, jusqu'à présent, pour récolter le métal précieux que renferme en abondante notre colonie ?

Deux société françaises — deux seulement — se consacrent à l'exploitation de ces richesses selon des méthodes industrielles :

La Compagnie française du Mataroni, dont le champ d'action comprend 16.000 hectares, sur le Mataroni et surtout sur l'Ipoucin, affluents du grand fleuve Approuague ;

La Société française d'exploitations aurifères, dont les installations sont situées sur le Courcibo, affluent du Sinnamary.

La première, dont le siège social est à Paris, 1, rue de Provence, a été fondée le 28 août 1912, au capital de 1.500.000 francs, entièrement versé aussitôt.

La seconde, dont le siège est également à Paris, 5, rue Laffitte, a été constituée le 27 mars 1911, au capital de 555.500 francs, entièrement versé aussi.

Nous sommes loin des millions de dollars qui permettraient — et qui vont sans doute permettre — une exploitation vaste et rationnelle de l'or guyanais. Nos deux sociétés sont évidemment beaucoup plus riches en initiatives et en connaissances techniques, qu'elles ne le sont en capitaux.

Malgré l'insuffisance leurs moyens d'action dans la colonie lointaine, mal desservie par les transports maritimes, immense forêt vierge absolument dépourvue de routes et où la navigation rudimentaire éprouve de grandes difficultés, les deux entreprises ont obtenu des résultats appréciables.

Chacune d'elles dispose d'une drague, d'une seule drague. Pendant la guerre, elles ont subi une crise de main-d'œuvre, et elles ne pouvaient souvent se procurer les pièces de rechange nécessaires à leur outillage. Leur exploitation s'en trouva fréquemment arrêtée. Cependant, la Société française d'exploitations aurifères a livré à la Banque de France, de 1912 à fin 1920, 467 kg d'or fin.

La Compagnie française du Mataroni, dont la production a commencé en 1914, a extrait du sol guyanais une quantité d'or qui dépasse actuellement 1.000 kg.

La drague de l'Ipoucin remue environ, par jour de travail, 1.000 mètres cubes de sables alluvionnaires, un mètre cube renfermant en moyenne 3 francs d'or, compté à l'ancienne valeur. Ce dernier chiffre s'élève, dans certaines zones, à 15 francs et au-dessus.

Nous nous sommes entretenus de la question de l'or guyanais avec diverses personnalités compétentes, dont plusieurs ont visité, étudié, prospecté la colonie. Un ingénieur nous indiquait sur la carte géographique une zone où l'or alluvionnaire charrié depuis des siècles par les nombreuses rivières s'est, d'après lui, amassé dans le lit du large fleuve : « l'Eldorado de la Guyane », disait-il. Il est en tout cas certain que l'exploitation actuelle est dérisoirement limitée et tout à fait irrationalle encore, faute d'outillage. On ne fait que « gratter à la surface » ça et là : aucune recherche de filons n'est actuellement tentée. D'autre part, la drague, au point de vue récupération, est un moyen rudimentaire : elle ne recueille que le « gros or », et son rendement varie entre 5, 10 et 75 % (dans les meilleures conditions) du minerai travaillé. M. Louis Tedesco, administrateur de la Société française d'exploitations aurifères, s'attache particulièrement à rechercher un meilleur système de récupération.

Nous avons pu joindre enfin M. le docteur Louis Ungauer, administrateur délégué à la Compagnie française du Maratoni, que nous avons trouvé au débotté, retour de Guyane où il venait de faire son troisième voyage.

De ses explications précises, semées de détails intéressants, et de descriptions pittoresques, nous avons retenu particulièrement cette phrase, qui nous paraît caractériser le problème :

« Depuis sept années que nous travaillons le soi de la Guyane, il n'a pas cessé un instant de nous être fidèle ; il nous a toujours donné l'or que nous attendions de lui. Mais notre production est fonction de notre capacité de travail. Plus nous soulèverons de mètres cubes de terre, plus nous recueillerons d'or.

« Si nous étions une société américaine ou anglaise, ajouta notre interlocuteur, nos capitaux nous en fourniraient le moyen. »

P. E.

AEC 1922/623 — Cie française du Mataroni, 1, rue de Provence, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 28 août 1912, 1.500.000 fr. en 15.000 act. de 100 fr. ent. lib., dont 2.500 d'apport.

Objet. — Dragages d'alluvions aurifères en Guyane française. — Agent général à Cayenne : F. Tanon et Cie.

Imp. — Or brut et fondu.

Conseil. — MM. Dr Louis Ungauer, présid. et admin. dél. ; G. Moitier, v.-présid. ; Jules Liontel, Louis Kiener, P. Veillon, admin.

AEC 1926/735 — Cie française du Mataroni, 1, rue de Provence, PARIS (9^e).

Tél. : Louvre 29-03. — Télégr. : Matani-Paris. — © : A. Z. français.

Capital. — Société anon., fondée le 28 août 1912, 1.500.000 fr. en 15.000 actions de 100 fr. libérées, dont 2.500 d'apport.

Objet. — Dragages d'alluvions aurifères en Guyane française. — Agent général à Cayenne : F. Tanon et Cie.

Imp. — Or brut et fondu.

Conseil. — MM. Dr Louis Ungauer, présid. et admin.-délégué ; Louis Kiener, P. Veillon, administrateurs.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION COUP D'ACCORDEON

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA Guyane Française

Société Anonyme

AU CAPITAL DE SIX MILLIONS DE FRANCS

divisé en 60.000 Actions de 100 Francs chacune

*Statuts déposés chez M^e MOYNE, Notaire, le 30 Août 1912, modifiés par délibération
DROIT DE TIMBRE
ACQUITTÉ PAR ABONNEMENT
des Assemblées Extraordinaires du 29 Juillet et du 10 Août 1926*

Avis d'autorisation
inscrit au
Journal Officiel
du 24 Août
1926.

SIÈGE SOCIAL : à PARIS

Action de 100 Francs

AU PORTEUR
entièlement libérée

N° 011.571

Paris, le 1er Septembre 1926

Un Administrateur,

Muguet

Un Administrateur,

Chapman



4937-8-25 - Imp. Lang, Blanchot et Cie, 30, rue du Poteau, Paris

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Trentième Coupon 30

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt-neuvième Coupon 29

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt-huitième Coupon 28

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt-septième Coupon 27

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt-sixième Coupon 26

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt-cinquième Coupon 25

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt-quatrième Coupon 24

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt-troisième Coupon 23

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

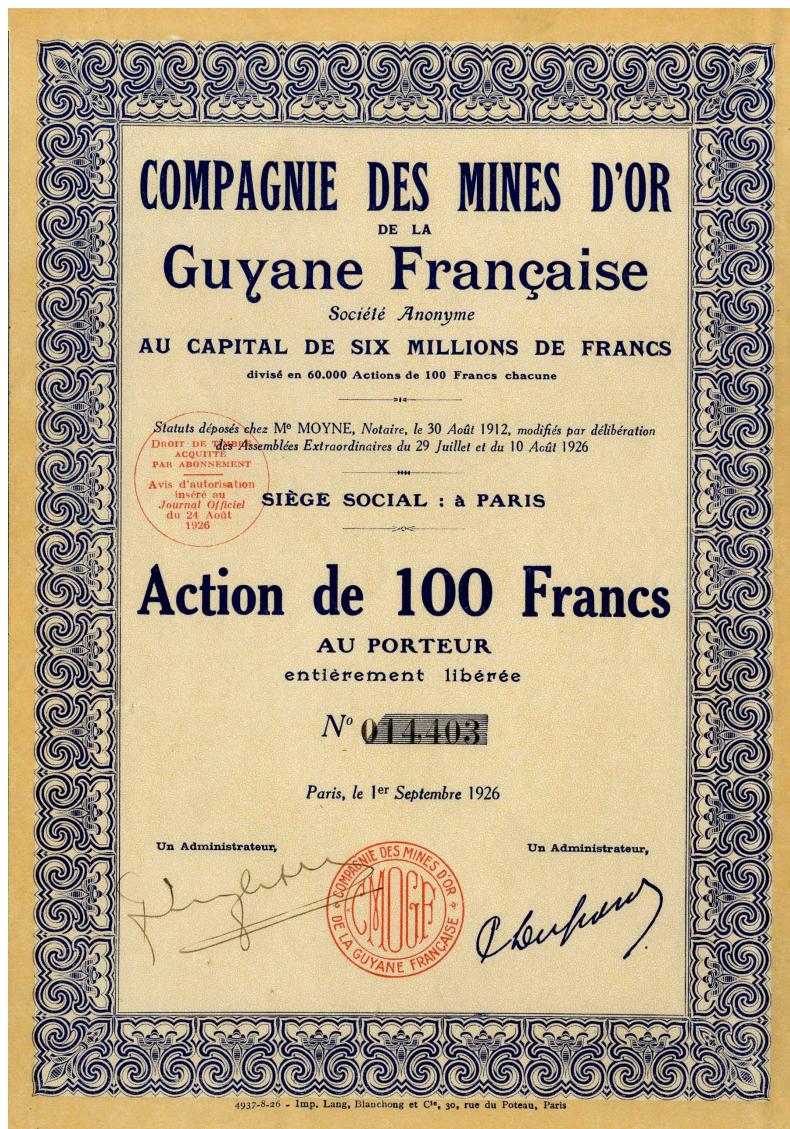
Action N° 011.571

Vingt-deuxième Coupon 22

COMPAGNIE des MINES D'OR
de la Guyane Française

Action N° 011.571

Vingt et Unième Coupon 21



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE FRANÇAISE
Société anonyme

au capital de six millions de francs
divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire, le 30 août 1912, modifiés par délibération
des assemblées extraordinaires du 29 juillet et 10 août 1926

Siège social à Paris
ACTION DE 100 FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée
Paris, le 1^{er} septembre 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement

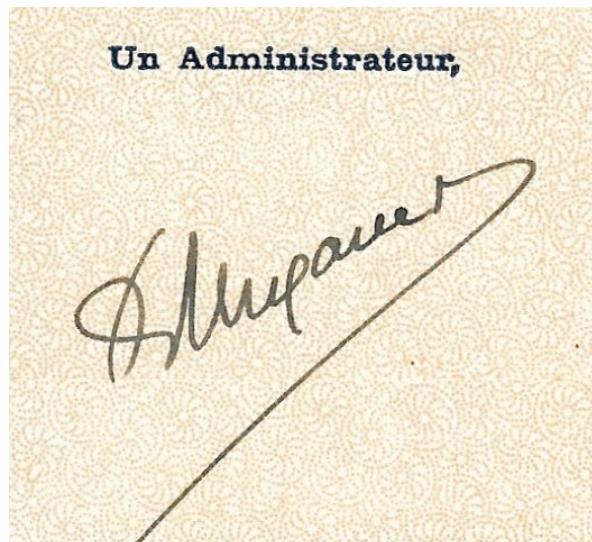
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 24 août 1926

Un administrateur (à gauche) : Ungauer

Un administrateur (à droite) : ?

Imp. Lang, Blanchong & Cie, 30, rue du Poteau, Paris

Coll. privée



Idem
avec à gauche la signature d'Ungauer

Guyane
[Ancien capital réduit de moitié]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1926)

Telle est la nouvelle dénomination de la « Compagnie française du Mataroni », dont le siège est à Paris, 1, rue de Provence. Le capital initial, fixé à 1.500.000 francs, a été réduit à 750.000 francs par l'échange d'une action nouvelle de 10 francs contre deux anciennes de même nominal. Le capital a été ensuite porté à 6 millions, par l'émission, au pair, d'actions nouvelles de 100 francs. Les parts de fondateur créées lors de la constitution de la société ont été supprimées par voie de rachat.

Avis financier
COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE FRANÇAISE
(*Le Journal des finances*, 24 septembre 1926)

Les 60.000 actions de 100 francs formant le capital de cette société ont été introduites cette semaine au marché en banque au comptant.

Cette société est la suite de la Compagnie française du Mataroni qui fut fondée en août 1912 avec un capital de 1.500.000 francs seulement, mais qui, malgré ses faibles moyens, parvint à extraire, en 1.805 jours de travail, sur 4 kilomètres environ, alors que la concession portait sur 60 hectares, près de 1.100 kg d'or.

Le capital de 1.500.000 francs a été réduit à 750.000 francs et porté à 6.000.000 de francs. Les parts de fondateur ont été rachetées. Depuis la guerre, les concessions de la compagnie, déjà fort importantes, ont été considérablement augmentées ; elles portent maintenant sur 19.000 hectares de terrains alluvionnaires. La compagnie, qui ne travaillait avant qu'avec une seule drague, va avoir avant peu deux dragues neuves à sa

disposition. Le premier plan exploité, situé dans le Moyen-Iponcin, affluent de l'Approuague, représente une masse de 5.000 kg d'or.

Dans le Bas-Iponcin, 119 sondages ont révélé une masse totale à draguer de 5 millions de mètres cubes, représentant 5.700 kg d'or.

Dans le Bas-Approuague, les sondages ont révélé 60 millions de mètres cubes avec une teneur moyenne de 0,30, soit 18.000 kg d'or.

La masse totale prospectée sur une petite partie seulement des concessions s'élève donc à 28.700 kg d'or dont il n'a été extrait que 1.100 kg.

Avec les deux dragues neuves, la société peut compter sur une production de 300 kg d'or au minimum et un bénéfice net de 3 1/2 à 4 millions.

Avis financier
Mines d'or de la Guyane française
(*Le Journal des finances*, 1^{er} octobre 1926)

D'après le récent rapport de M. [Gustave] Vermeire¹, ingénieur, dont les procédés et les méthodes de traitement des sables aurifères ont été adoptés par la Compagnie des mines d'or de la Guyane française, la production quotidienne s'établirait, lorsque les deux dragues commandées aux Forges et fonderies de la Lys seront en fonction, à 1.440 mètres cubes de sables lavés et 100 mètres cubes de sables broyés en vingt-quatre heures, pouvant donner 1 kilo 160 d'or pour chaque drague. Le bénéfice brut, en comptant l'or à 20 francs le gramme et après déduction des frais d'extraction et de traitement, s'élèverait à 37.216 francs pour les deux dragues. En admettant 300 jours de travail dans l'année, le bénéfice serait de 11.164.800 francs pour un capital de 6 millions.

Toujours d'après le rapport de M. Vermeire, il serait possible d'attendre de la nouvelle exploitation des résultats Inconnus jusqu'à ce jour.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1926)

L'action s'est vivement avancée de 191 à 225.

.....
La compagnie va travailler avec un matériel neuf, accru (trois dragues au lieu d'une, dont deux neuves) et des procédés nouveau perfectionnés, ayant fait leurs preuves. A la simple récupération par amalgamation, on va adjoindre le broyage des sables et des menus graviers, broyage qui semble permettre de quadrupler le rendement.

En 1914, quand sa première drague était neuve, la société arrivait à produire 17 à 18 kg par mois. On présume qu'avec deux outils similaires et perfectionnés, le rendement mensuel peut suivre une progression intéressante.

L'or valait en 1914, 3.000 fr. le kg et il vaut aujourd'hui 28.000 fr. environ.

Annuaire Desfossés 1927, p. 905 :

Mines d'or de la Guyane française

Conseil d'administration : MM. L. Ungauer, A. Laurent, Barthe, Dupont, Delarbre, de Lastours de Bernarde, L. Kiener, F. Tamain, G. Vermeire, J. Vuylsteke.

¹ Gustave Vermeire : administrateur de la [Société française d'exploitations aurifères](#) (Guyane).

Mines d'or de la Guyane française
(*Le Journal des débats*, 30 juin 1927)

L'exercice 1926 s'est soldé par une **perte de 125.636 fr. contre 76.125 en 1925. Le déficit total s'élève à 741.066 fr.**

NOUVEAU COUP D'ACCORDÉON

Mines d'or de la Guyane française
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1928)

Les actionnaires ont décidé de réduire le capital social de 6 millions à 4.500.000 fr. et autorisé le conseil à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 10 millions.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1927, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

Mines d'or de la Guyane française
[Capital réduit du quart]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1928)

Une assemblée extraordinaire a décidé de réduire le capital social de 6 millions à 4.500.000 fr., par l'échange de trois actions nouvelles contre quatre anciennes. L'assemblée a, de plus, autorisé le conseil à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 10 millions.

L'assemblée ordinaire, tenue ensuite, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'étant pas encore entrée dans la période d'exploitation proprement dite.

Annuaire Desfossés 1929, p. 958 :
Mines d'or de la Guyane française
Conseil d'administration : MM. L. Ungauer, L. Schuhmann, A. Schuhmann, R. Fouquet et C.Poinçon.

Assemblées générales
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 janvier 1931)

14 janvier : Compagnie des mines d'or de la Guyane française. — 10 h. 30, 1, r. de Provence, Paris.

Mines d'or de la Guyane française
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1931, p. 131)

L'assemblée ord. du 14 janvier 1931, présidée par M. Poinçon, administrateur délégué, a approuvé les comptes de l'ex. 1929, ne comprenant pas de compte de profits et pertes, l'exercice étant resté absolument improductif.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Boesch et Hueber comme membres du conseil d'administration, qui est maintenant composé comme suit : MM. Boesch, Hueber, Schuhmann, Poinçon et Fouquet.

Le conseil a notamment indiqué à l'assemblée qu'à la suite de la gestion malheureuse du précédent conseil d'administration, les administrateurs actuels ont pris des dispositions qui semblent laisser espérer une amélioration de la situation de la société.

Mines d'or de la Guyane Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mars 1933)

Une assemblée extraordinaire aura à se prononcer, le 20 mars, sur la réduction du capital et son augmentation consécutive par la création d'actions privilégiées, ainsi que sur la création de parts bénéficiaires.

Compagnie des mines d'or de la Guyane Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mai 1933)

Les actionnaires, réunis le 5 mai, en assemblée extraordinaire, ont décidé la réduction du capital social.

L'assemblée a ensuite autorisé le conseil à augmenter le capital social ainsi réduit, pour le porter à une somme maxima de 10 millions de francs, soit par voie d'apports, soit par émission d'actions ordinaires ou privilégiées.

Il a été également décidé la création de parts bénéficiaires, par un prélèvement de 6 % sur la production d'or.

MINES D'OR DE LA GUYANE FRANÇAISE
(*Le Journal des finances*, 26 mai 1933)

Augmentation du capital de 2 millions par émission de 20.000 actions B de 100 fr.

AEC 1937/893 bis — Compagnie des mines d'or de la Guyane française,
1, rue de Provence, PARIS (9^e).

Tél. : Provence 49-27. — Télég. : Matani-Paris. — ☎ : A. Z. français.

Capital. — Société anon., fondée le 25 août 1912, 6.000.000 de fr. réduit, en 1933, à 1.200.000 fr., puis porté à 3.200.000 fr en 32.000 actions de 100 fr. (anciennement dénommée Cie française du Mataroni). — Parts, 6.000.

Objet. — Dragages d'alluvions aurifères en Guyane française (région de l'Approuague).

Conseil. — MM. Charles Poinçon, Lucien Schumann, André Schuhmann, Robert Fouquet, Boesch, Hueber.
